

Résolution du Congrès suisse des arts et métiers réuni le 28 mai 2010 à Lugano

Pour une politique de croissance favorisée par un allègement durable des PME

Les PME suisses offrent environ deux tiers des emplois dans notre pays et forment 70% de tous les apprentis. En période de récession, elles jouent un rôle de tampon conjoncturel et maintiennent l'emploi. Créant une forte valeur ajoutée, elles participent de manière substantielle au bien-être et à la prospérité de la Suisse. Fréquemment reconnu en termes fort prolixes, l'apport des PME ne suscite cependant guère d'actes politiques concrets. Au contraire, la densité normative s'accroît à tous les niveaux, les frappant au final de charges administratives insupportables.

L'Union suisse des arts et métiers usam n'accepte pas que les PME se voient imposer des prescriptions et des tâches toujours plus nombreuses. La plus grande organisation faïtière de l'économie suisse s'engage donc pour une réduction massive des coûts de la réglementation grevant les PME.

Une étude consacrée à la mesure des coûts de la réglementation (MCR) réalisée par *KPMG Allemagne* sur mandat de l'usam et portant sur les domaines *droit du travail*, *assurances sociales* et *hygiène des denrées alimentaires* débouche sur des résultats alarmants.

- Rien que dans ces trois domaines, les coûts de la réglementation s'élèvent à **4 milliards de francs**, ce qui montre bien que l'importance de la question a été jusqu'ici considérablement sous-estimée.
- Des estimations par extrapolation permettent de partir du principe que les coûts de la réglementation atteignent au total plus de **50 milliards de francs** dans notre pays, ce qui correspond à environ 10% du PIB.

Forts de ce constat très inquiétant, les délégués du Congrès suisse des arts et métiers réunis le 28 mai 2010 à Lugano ont adopté la résolution suivante :

La densité normative inacceptablement élevée de la législation suisse, enregistrée aux niveaux de la Confédération, des cantons et des communes, empêche une croissance économique durable, compromet l'emploi et fait fi de la contribution sociale et sociétale essentielle que fournissent chaque jour les PME suisses.

Le Congrès suisse des arts et métiers exige dès lors la réduction des coûts de la réglementation grevant les PME, ce afin que l'économie suisse puisse s'engager durablement sur la voie de la croissance et que la compétitivité soit renforcée. Concrètement, ses exigences sont les suivantes :

- 1. Réduction des coûts de la réglementation de 20% nets, soit 10 milliards de francs d'ici à 2018:** plus aucune réglementation nouvelle ne vient remplacer une réglementation en vigueur sans qu'il en résulte une diminution nette de la densité normative.
- 2. Mesure systématique de l'ensemble des coûts de la réglementation:** le Conseil fédéral est chargé de soumettre la législation suisse à une mesure des coûts de la réglementation et d'en déterminer les coûts totaux.
- 3. Mesure systématique des coûts de toute nouvelle réglementation:** toute nouvelle réglementation édictée au niveau fédéral (loi, ordonnance) doit désormais faire l'objet d'une mesure systématique des coûts induits à l'aide de la méthode MCR. Il s'agit en particulier d'évaluer ses effets sur les PME.

4. **Conduite d'une instance de contrôle des réglementations imposées aux PME indépendante de l'administration:** lorsqu'un projet de nouvelle loi ou de nouvelle ordonnance engendre des charges administratives supplémentaires pour les PME, cette instance doit pouvoir le renvoyer à l'administration pour remaniement.
5. **Introduction de la législation temporaire (*sunset legislation*) au niveau fédéral:** lois et ordonnances doivent être limitées dans le temps. Les valeurs empiriques permettent de procéder à une évaluation périodique de l'effet, de l'efficacité et surtout de la nécessité des réglementations.
6. **Participation des cantons et communes:** cantons et communes sont eux aussi appelés à appliquer les présentes exigences dans leur domaine de responsabilité.

Lugano, 28 mai 2010 / Congrès suisse des arts et métiers – usam